

Conseil canadien des normes d'information sur la durabilité Plan stratégique 2025-2028

Synthèse des commentaires

Novembre 2025

Reconnaissance territoriale

Nous, le Conseil canadien des normes d'information sur la durabilité (CCNID), reconnaissons que nos travaux sont réalisés sur les terres des Premières Nations, des Métis et des Inuits du Canada (les « peuples autochtones »), lesquels entretiennent des relations durables avec la terre, l'eau et l'air depuis des dizaines de milliers d'années.

Nous reconnaissons les droits et les contributions inhérents des peuples autochtones à l'égard de la protection et du maintien de ces terres et de ces eaux jusqu'à maintenant, et pour les générations à venir. Nous reconnaissons et respectons l'importance des terres visées par un traité et non cédées, et nous rendons hommage aux connaissances, cultures, structures de gouvernance et histoires diverses des peuples autochtones du Canada.

Nous reconnaissons que la promotion de la réconciliation est un élément essentiel des travaux de normalisation en matière d'information sur la durabilité au pays. Nous nous engageons ainsi à favoriser l'apprentissage continu, la mobilisation et la collaboration avec les peuples autochtones, dans le cadre de notre mission de servir l'intérêt public en établissant et en tenant à jour des normes d'information sur la durabilité de grande qualité au Canada.

Nous invitons toutes les parties intéressées et concernées à réfléchir à leurs propres relations avec la terre et les peuples autochtones, ainsi qu'à la façon dont leur travail peut contribuer à la poursuite des efforts en matière de réconciliation et de durabilité.

Table des matières

Introduction	4
Faits nouveaux et questions nouvelles.....	4
Étendue de la mobilisation.....	4
Provenance des commentaires	6
Principaux commentaires reçus et mesures prises	7
Révisions éclairées par les commentaires de portée générale	7
1. Regroupement des priorités pour améliorer la clarté	7
2. Appui à l'égard de la compatibilité et de l'harmonisation avec les Normes IFRS d'information sur la durabilité, malgré l'incertitude entourant l'approche stratégique du CCNID.....	8
3. Caractère essentiel de la collaboration dans les travaux du CCNID	8
Révisions du plan stratégique – Sommaire par question	8
Annexe A – Composition des répondants.....	11
Représentation autochtone.....	13
Annexe B – Commentaires et réponse du CCNID par question.....	15
Mission, vision et valeurs.....	15
Priorité A – Devenir la référence canadienne en matière d'établissement de normes d'information sur la durabilité de grande qualité.....	16
Priorité B – Inclure les peuples autochtones au sein du processus d'élaboration des normes d'information sur la durabilité	17
Priorité C – Contribuer à l'élaboration des normes internationales d'information sur la durabilité.....	23
Priorité D – Déterminer comment nous pouvons contribuer par l'élaboration de normes ou d'indications supplémentaires relatives à l'information sur la durabilité (fait maintenant partie de la priorité A)	24
Priorité E – Mettre en œuvre une stratégie de communication et de consultation mobilisant efficacement les parties intéressées et concernées afin de réaliser notre mission (fait maintenant partie de la priorité A).....	25
Critères d'évaluation des priorités stratégiques.....	25

Introduction

Le plan stratégique 2025-2028 (le plan stratégique) du Conseil canadien des normes d'information sur la durabilité (CCNID) décrit les grandes priorités qui guideront le CCNID dans la réalisation de sa mission et l'incarnation de sa vision et de ses valeurs pendant cette période. Ces priorités et objectifs ont été façonnés à l'issue de consultations approfondies menées auprès des parties intéressées et concernées. Le CCNID a également tenu compte de son environnement externe et d'autres facteurs, comme l'indique la section « Établissement des priorités stratégiques » du [plan stratégique](#).

Le projet de plan stratégique 2025-2028 (le projet de plan) contenait cinq priorités :

- Priorité A – Devenir la référence canadienne en matière d'établissement de normes d'information sur la durabilité, et soutenir la mise en œuvre de ces normes
- Priorité B – Inclure les peuples autochtones au sein du processus d'élaboration des normes d'information sur la durabilité
- Priorité C – Contribuer à l'élaboration des normes internationales d'information sur la durabilité
- Priorité D – Déterminer comment nous pouvons contribuer par l'élaboration de normes ou d'indications supplémentaires relatives à l'information sur la durabilité
- Priorité E – Mettre en œuvre une stratégie de communication et de consultation mobilisant efficacement les parties intéressées et concernées afin de réaliser notre mission

Le projet de plan a été publié pour commentaires en janvier 2025, et la période de consultation s'est terminée le 7 avril 2025.

Faits nouveaux et questions nouvelles

Plusieurs changements dans notre environnement externe sont survenus depuis la publication du projet de plan en janvier 2025 et ont eu des répercussions importantes sur l'information sur la durabilité au Canada et dans le monde. Certains de ces faits nouveaux externes ont été relevés par les répondants. Pour en tenir compte et préconiser la flexibilité et la réactivité de nos activités et de nos plans, le plan stratégique contient deux nouvelles sections : « Faits nouveaux » et « Questions nouvelles ».

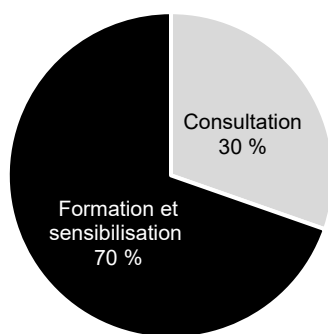
Étendue de la mobilisation

Le CCNID a mené une vaste consultation sur son projet de plan, auprès de nombreuses parties intéressées et concernées. Grâce à ses activités de formation, de sensibilisation et de consultation, il s'est adressé à plus de 600 participants (voir le tableau 1). Parmi ceux-ci, 109 ont formulé des commentaires sur le projet de plan.

Tableau 1 : Étendue de la mobilisation

Objectif	Canal de mobilisation	Séances	Participants
Formation et sensibilisation	Webinaire public	1	220
	Rencontres d'échanges	3	28
	Congrès	2	~200
	Total	6	~448
Consultation	Tables rondes	15	148
	Sondages	-	27
	Lettres de réponse	-	26
	Total	15	194¹

Figure 1 : Répartition des participants par objectif de mobilisation



En plus de ces activités de formation, d'information et de consultation, le CCNID a fait la promotion du plan stratégique lors de congrès, dans l'infolettre *Échos normes* et sur les médias sociaux.

Le projet de plan a été commenté par 109 répondants dans le cadre de tables rondes, de sondages et de lettres de réponse. Les commentaires sont [rendus publics](#). Vous trouverez ci-après, dans la section « [Principaux commentaires reçus et mesures prises](#) », un sommaire de toutes les réponses reçues.

¹ Le total est inférieur à la somme des participants par canal de mobilisation, car certains ont participé par de multiples canaux. De plus, le nombre total de personnes consultées est supérieur au nombre total de personnes ayant formulé des commentaires, car ce ne sont pas toutes les personnes consultées qui en ont formulé.

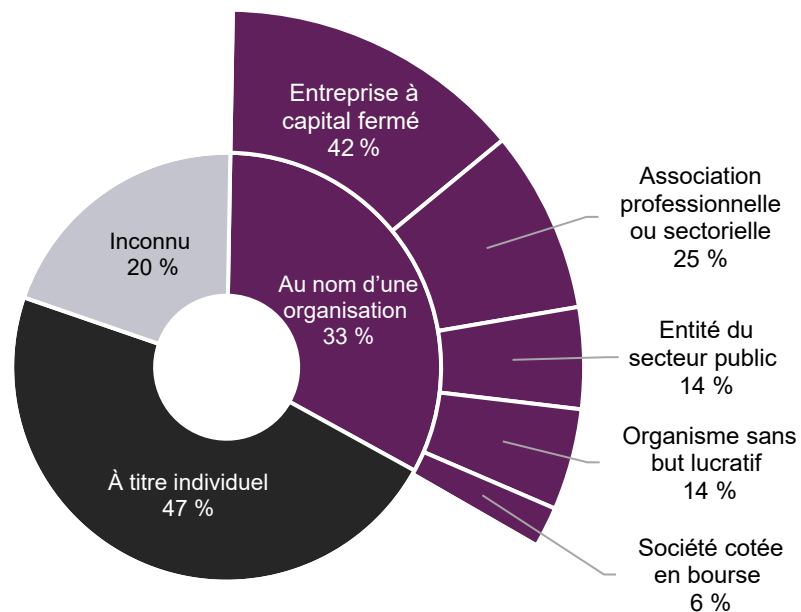
Provenance des commentaires

Pour bien comprendre les points de vue et catégoriser les commentaires reçus, nous avons demandé aux répondants s'ils exprimaient leurs opinions personnelles ou celles d'une organisation. Lorsque cette information n'a pas pu être recueillie ou confirmée, le type de réponse indiqué est « Inconnu ».

Parmi les 109 répondants à la consultation, 36 (33 %) ont répondu au nom d'une organisation, et 52 (47 %) ont répondu à titre individuel. Les types d'organisation sont présentés dans la figure 2.

Parmi les 109 répondants, 17 % se sont identifiés comme Autochtones ou ont indiqué travailler pour une organisation détenue ou dirigée par des Autochtones. Ces commentaires ont été formulés à 80 % lors d'une table ronde, à 15 % dans des lettres de réponse et à 5 % dans un sondage. Le CCNID n'a pas reçu de commentaires de la part de répondants qui se disaient Inuits. L'[annexe A](#) fournit plus de renseignements sur la composition des répondants, particulièrement les répondants autochtones.

Figure 2 : Répartition des répondants par type



Principaux commentaires reçus et mesures prises

Révisions éclairées par les commentaires de portée générale

En plus des commentaires portant sur des questions précises, plusieurs thèmes généraux sont ressortis, lesquels ont entraîné des révisions importantes du projet de plan. La présente synthèse des commentaires aborde trois grands thèmes qui revenaient dans de nombreuses réponses.

1. Regroupement des priorités pour améliorer la clarté

Les répondants ont indiqué que les priorités devaient être formulées, ciblées et classées plus clairement. En réponse, nous avons révisé le plan stratégique pour clarifier nos grandes priorités. (Voir l'annexe 2 du [plan stratégique](#).)

L'approche révisée décrit plus clairement les priorités et les principales mesures à prendre, ce qui a fait passer le nombre total de priorités de cinq à trois :

- | | |
|-------------------|--|
| Priorité A | Devenir la référence canadienne en matière d'établissement de normes d'information sur la durabilité, et soutenir la mise en œuvre de ces normes

Les révisions permettent de mieux décrire la priorité stratégique – en mettant l'accent sur la mise en œuvre, qui passe par une stratégie de mobilisation et de communication efficace – et améliorent la clarté générale. Elles tiennent aussi compte des faits nouveaux dans le contexte mondial de l'information sur la durabilité et de ceux qui appartiennent aux sphères économique et géopolitique. |
| Priorité B | Inclure les peuples autochtones au sein du processus d'élaboration des normes d'information sur la durabilité

Les révisions permettent de mieux décrire la priorité stratégique et de mettre l'accent sur la mise en œuvre, qui passe par une stratégie de mobilisation et de communication adaptable guidée par les points de vue, les besoins et les intérêts des peuples autochtones. Par ailleurs, les révisions tiennent compte des commentaires du public, soulignent l'importance de se renseigner sur le consentement libre, préalable et éclairé, et indiquent que le CCNID passera en revue son engagement envers les peuples autochtones pour veiller au respect de ses principes directeurs et de ses valeurs. |
| Priorité C | Contribuer à l'élaboration des normes internationales d'information sur la durabilité

Les révisions permettent de mieux décrire la priorité stratégique et les principaux objectifs. Elles améliorent la clarté générale à la lumière de l'évolution du contexte mondial de l'information sur la durabilité et des faits nouveaux qui appartiennent aux sphères économique et géopolitique. |

2. Appui à l'égard de la compatibilité et de l'harmonisation avec les Normes IFRS d'information sur la durabilité, malgré l'incertitude entourant l'approche stratégique du CCNID

De nombreux répondants appuyaient l'idée de privilégier la compatibilité et l'harmonisation avec les Normes IFRS d'information sur la durabilité élaborées par le Conseil des normes internationales d'information sur la durabilité (International Sustainability Standards Board – ISSB). Ils ont toutefois fait part de leur incertitude quant à la façon dont cette idée serait intégrée aux priorités stratégiques du CCNID. En réponse, le plan stratégique clarifie la volonté du CCNID de s'aligner le plus possible sur les normes internationales. C'est plus particulièrement évident dans la priorité A, qui comprend un objectif visant à accroître l'interconnectivité entre les normes canadiennes et internationales. À l'annexe 2 du [plan stratégique](#), le maintien de la compatibilité est présenté comme une activité principale contribuant à la promotion de normes d'information sur la durabilité de grande qualité au Canada.

3. Caractère essentiel de la collaboration dans les travaux du CCNID

De nombreux répondants ont souligné le caractère essentiel de la collaboration dans les travaux du CCNID. En réponse, le plan stratégique décrit le rôle actif du CCNID dans l'élaboration des normes internationales, notamment sa participation à des forums mondiaux, sa collaboration avec l'ISSB et d'autres normalisateurs nationaux, et ses démarches pour favoriser la compatibilité. Ce souci de la collaboration est au cœur de toutes les priorités stratégiques :

- Les priorités A et B mettent l'accent sur la collaboration avec les parties intéressées et concernées ainsi qu'avec d'autres normalisateurs et autorités de réglementation dans toutes les activités de normalisation du CCNID.
- La priorité C vise à renforcer la collaboration internationale pour veiller à ce que les points de vue canadiens soient pris en compte dans les normes mondiales et pour soutenir l'élaboration d'une base de référence mondiale en matière d'information sur la durabilité.

Révisions du plan stratégique – Sommaire par question

Nous avons sollicité des commentaires sur tous les aspects de notre projet de plan et posé des questions précises pour orienter les réponses. Le tableau 2 résume les principales révisions apportées au projet de plan en réponse aux commentaires concernant les questions 1 à 9². L'[annexe B](#) présente en détail les commentaires reçus en réponse à chaque question.

² La question 8 n'est pas traitée dans la présente synthèse des commentaires, car elle demandait seulement aux répondants de fournir leurs coordonnées s'ils souhaitaient participer à des discussions pour approfondir les questions.

Tableau 2 : Révisions du plan stratégique – Sommaire par question

Question ou priorité	Principales révisions apportées au projet de plan ou mesures prises
Question 1 : Approuvez-vous les énoncés de mission, de vision et de valeurs du CCNID? Dans la négative, pourquoi?	La plupart des répondants étaient en faveur des énoncés de mission, de vision et de valeurs proposés dans le plan stratégique, de sorte qu'aucun changement n'a été fait.
Question 2 : Y a-t-il des priorités ou des objectifs qui devraient être ajoutés, modifiés ou retirés du projet de plan stratégique? Dans l'affirmative, veuillez indiquer lesquels et justifier votre réponse.	
Priorité A	Nous avons révisé les objectifs stratégiques pour renforcer l'adoption et la mobilisation et avons ajouté un objectif visant à améliorer la concertation avec les autres normalisateurs.
Priorité B	Nous avons peaufiné le titre, la description et les objectifs de la priorité pour en améliorer la clarté, le niveau de détail et l'orientation sur les résultats. Le CCNID approfondira ses connaissances sur le consentement libre, préalable et éclairé, tant du point de vue juridique que de celui des Autochtones. Il passera en revue et mettra à jour son engagement envers les peuples autochtones à la lumière des précieux commentaires reçus.
Priorité C	Nous avons apporté des changements pour insister sur la mobilisation des petites et moyennes entreprises (PME) et pour tenir compte de la création de comités futurs qui assureront la prise en considération des perspectives canadiennes.
Priorité D	À la suite de la publication de la Norme canadienne d'information sur la durabilité (NCID) 1, <i>Obligations générales en matière d'informations financières liées à la durabilité</i> , et de la NCID 2, <i>Informations à fournir en lien avec les changements climatiques</i> , cette priorité avait pour but de définir le rôle du CCNID dans l'élaboration de normes et d'indications supplémentaires pour les entités qui n'étaient pas visées à l'origine (p. ex., PME, organismes du secteur public) et de favoriser la mise en œuvre au moyen de ressources pertinentes.

Question ou priorité	Principales révisions apportées au projet de plan ou mesures prises
	Regroupée avec la priorité A, qui est axée sur la mobilisation et le soutien à la mise en œuvre.
Priorité E	Cette priorité renforçait la volonté du CCNID d'entretenir une communication transparente et bilatérale avec les parties intéressées et concernées, en mettant l'accent sur la clarté de son rôle, la formation et la communication en temps opportun. Le CCNID a répondu aux commentaires et a défini des objectifs visant à améliorer la transparence, les suivis après mise en œuvre et la mobilisation de la communauté francophone. Regroupée avec la priorité A, qui place la consultation, la mobilisation et la communication auprès des parties intéressées et concernées au cœur de la promotion des normes de durabilité.
Question 3 : De quelle façon devrions-nous intégrer cette priorité et les objectifs connexes dans les NCID? a) Approche modulaire b) Indications concernant l'importance relative (caractère significatif) et les questions autochtones c) Toutes ces réponses	Le CCNID a formé un comité chargé d'étudier et de soutenir diverses approches de normalisation liées aux droits des Autochtones. Les commentaires reçus en réponse à cette question éclaireront ces travaux pendant toute la période visée par le plan stratégique.
Question 4 : Si vous avez répondu a), quels composantes ou éléments vous attendriez-vous à retrouver dans une norme supplémentaire (c'est-à-dire élaborée selon l'approche modulaire) portant sur les questions autochtones?	Comme il a été mentionné précédemment, le CCNID a formé un comité chargé d'étudier et de soutenir diverses approches de normalisation liées aux droits des Autochtones. Les commentaires reçus en réponse à cette question éclaireront ces travaux pendant toute la période visée par le plan stratégique.
Question 5 : Comment devrions-nous procéder pour tenir compte de la richesse et de la diversité des points de vue, des besoins et des intérêts des peuples autochtones dans nos processus?	Les réponses aux questions 5 à 7, riches et nombreuses, portaient sur un vaste éventail de questions liées à la priorité B. Elles éclaireront des travaux qui dépassent la portée du plan stratégique. Le CCNID élabore une stratégie de mobilisation et de communication qui tient compte des points de vue, des besoins et des intérêts des peuples autochtones. Il

Question ou priorité	Principales révisions apportées au projet de plan ou mesures prises
Question 6 : Comment pouvons-nous intégrer de manière respectueuse les savoirs, les sciences et les conceptions du monde autochtones dans nos processus ou nos normes?	s'appuiera sur cette stratégie pour la planification de la période visée par le plan stratégique.
Question 7 : Comment souhaiteriez-vous que la collaboration entre vous, votre communauté ou organisation et le CCNID se concrétise? Quels protocoles précis devrions-nous connaître?	
Question 9 : Le CCNID a-t-il défini des critères appropriés pour évaluer ses priorités stratégiques? Dans la négative, pourquoi?	Le CCNID officialisera un processus de surveillance qui vise à régulièrement identifier et évaluer les questions nouvelles ayant une incidence sur ses travaux ainsi qu'à y répondre.

Annexe A – Composition des répondants

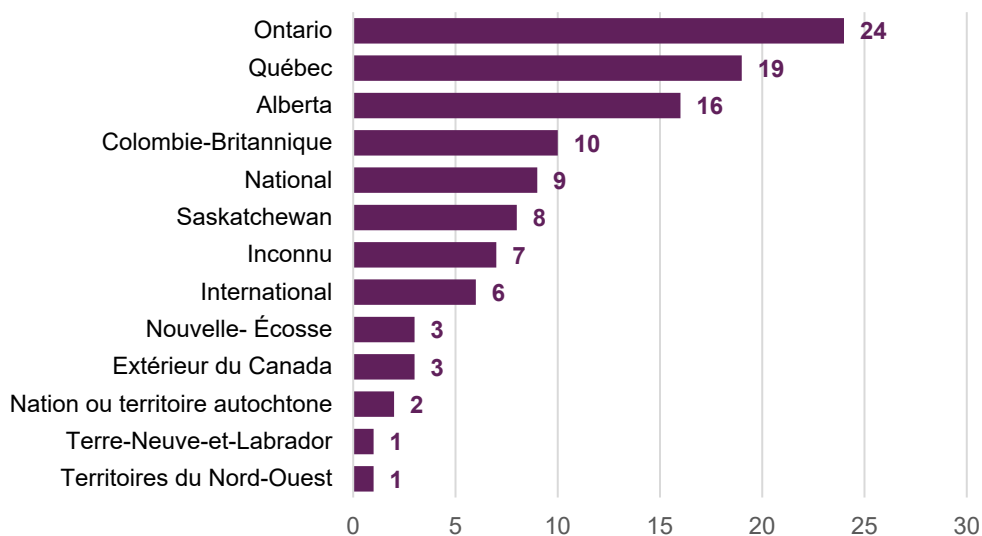
La figure 3, « Répartition des répondants par point de vue », montre le lien entre le répondant (personne ou organisation) et le domaine de l'information sur la durabilité. La majorité (72 %) a répondu du point de vue d'un facilitateur, d'un préparateur ou d'un investisseur. Le terme « facilitateur » englobe les fonctions qui soutiennent ou facilitent principalement la circulation de l'information entre les préparateurs et les utilisateurs (p. ex., conseillers, consultants, conseillers juridiques, auditeurs, fournisseurs de services de certification, agences de notation).

Figure 3 : Répartition des répondants par point de vue



La figure 4, « Répartition des répondants par région », indique la province ou le territoire de résidence pour les personnes ayant répondu à titre individuel, ou la province ou le territoire du siège social pour les personnes ayant répondu au nom d'une organisation. Nous avons reçu 15 réponses d'organisations classées comme associations professionnelles ou sectorielles, ou comme cabinets de services-conseils. Ces organisations sont classées sous « National » ou « International » dans la figure 4, selon la répartition géographique de leurs membres et de leur clientèle.

Figure 4 : Répartition des répondants par région



Représentation autochtone

Pour renforcer le dialogue et les relations avec les peuples autochtones, le CCNID :

- a tenu une rencontre d'échanges avec les peuples autochtones;
- a fait une présentation au congrès 2025 d'AFOA Canada;
- a tenu une table ronde à l'intention des peuples autochtones au congrès GLOBExCHANGE;
- a organisé cinq tables rondes virtuelles.

Les activités de formation et de consultation ont rejoint 178 personnes qui s'identifient comme Autochtones ou qui travaillent pour une organisation détenue ou dirigée par des Autochtones.

Les figures 5 et 6 montrent la composition des répondants qui se sont identifiés comme Autochtones :

Figure 5 : Identité autochtone

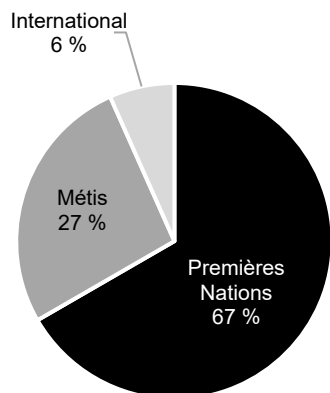


Figure 6 : Répartition des répondants autochtones par type

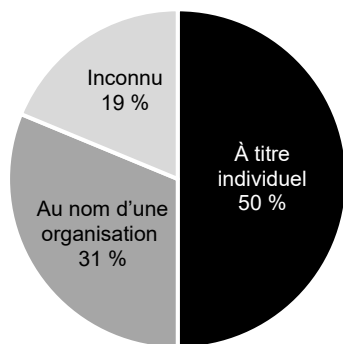


Figure 7 : Répartition des répondants autochtones par point de vue

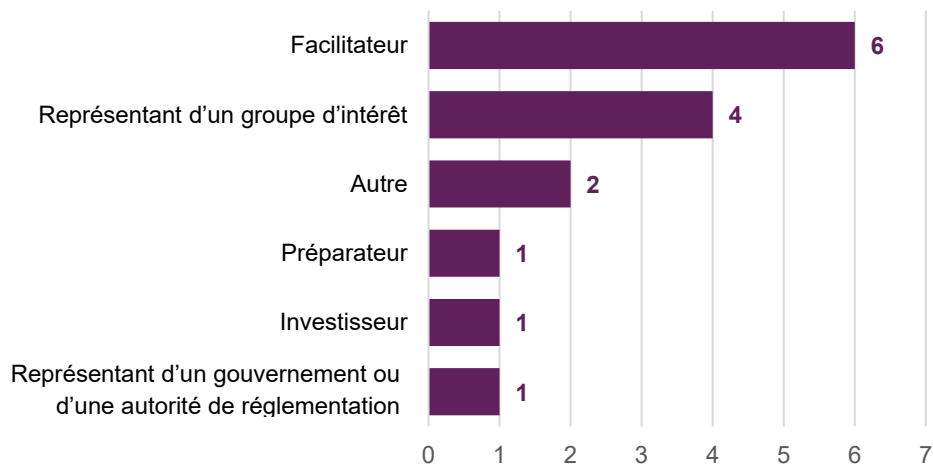
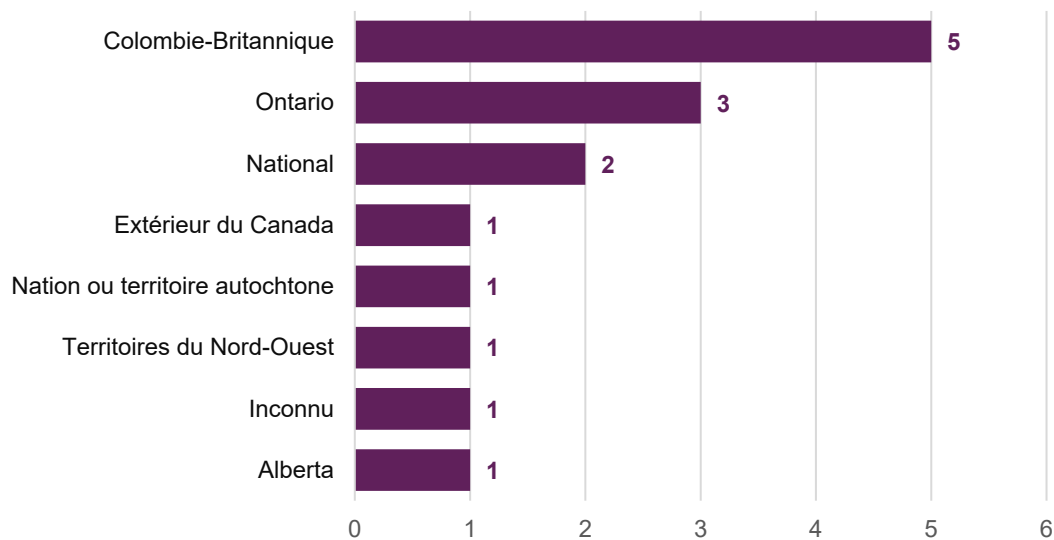


Figure 8 : Répartition des répondants autochtones par région



Annexe B – Commentaires et réponse du CCNID par question

Mission, vision et valeurs

Question 1. Approuvez-vous les énoncés de mission, de vision et de valeurs du CCNID? Dans la négative, pourquoi?

Commentaires

La plupart des répondants à cette question étaient en faveur des énoncés de mission, de vision et de valeurs proposés dans le plan stratégique. Certains ont toutefois suggéré des améliorations ou exprimé des préoccupations quant à des éléments précis de ces énoncés :

- Quelques-uns estimaient que la transparence devrait figurer parmi les valeurs fondamentales.
- Certains souhaitaient que les énoncés fassent explicitement référence à l'harmonisation et à la compatibilité à l'échelle mondiale. Ils ont dit craindre que la mission, la vision et les valeurs n'illustrent pas clairement la volonté du CCNID d'harmoniser les normes canadiennes avec les référentiels internationaux, dont ceux élaborés par l'ISSB.
- Plusieurs ont demandé une définition plus claire du terme « intérêt public », utilisé dans l'énoncé de mission proposé, pour qu'il soit plus facile de comprendre à qui servent les travaux du CCNID.

Réponse du CCNID

- La transparence est l'un des principes fondamentaux de notre [procédure officielle](#), qui décrit en quoi nos activités sont menées dans un souci d'ouverture et de reddition de comptes.
- Des commentaires semblables concernant l'harmonisation et la compatibilité ont fait l'objet des révisions mentionnées ci-dessus dans la section « [Principaux commentaires reçus et mesures prises](#) ».
- Le CCNID sert l'intérêt public en établissant et en tenant à jour des normes d'information sur la durabilité de grande qualité pour les entités canadiennes. Ces normes contribuent à la confiance envers les marchés des capitaux au Canada en favorisant la transparence, la reddition de comptes et la stabilité financière. Le CCNID se réfère aussi au [rapport final](#) du Comité d'examen indépendant de la normalisation au Canada (CEIN), qui énonce que, « [b]ien que l'intérêt public soit une question fondamentale, il est difficile de le définir avec précision parce qu'il s'agit d'un concept dynamique qui dépend grandement des circonstances ». Pour en savoir plus, consultez la foire aux questions sur le [site Web](#) du CCNID.

Priorité A – Devenir la référence canadienne en matière d'établissement de normes d'information sur la durabilité de grande qualité

Question 2. Y a-t-il des priorités ou des objectifs qui devraient être ajoutés, modifiés ou retirés du projet de plan stratégique? Dans l'affirmative, veuillez indiquer lesquels et justifier votre réponse.

Commentaires

La plupart des répondants ayant commenté cette priorité ont formulé des observations sur la teneur ou la mise en œuvre de la priorité, tandis que les autres ont exprimé un appui général sans commentaire supplémentaire. Les commentaires portaient majoritairement sur deux grands aspects :

- l'importance pour le CCNID de soutenir activement l'adoption de ses normes;
- une plus grande clarté quant à la façon dont le CCNID assurera la compatibilité et l'harmonisation avec l'ISSB et les autres normalisateurs canadiens, en particulier dans l'élaboration de nouvelles normes. D'autres commentaires invitaient le CCNID à veiller à l'harmonisation de l'information au Canada et à communiquer clairement la façon dont il soutiendra l'adoption de ses normes.

Réponse du CCNID

- Ces commentaires concordent avec l'attention portée à la mise en œuvre et à la mobilisation dans la clarification du plan stratégique. Ce dernier confirme qu'une adoption généralisée est essentielle à la résilience des entités canadiennes et à la stabilité du système financier au pays. En privilégiant l'adoption et la meilleure harmonisation possible avec la base de référence mondiale de l'ISSB, le CCNID vise à ce que les entités canadiennes demeurent concurrentielles sur les marchés mondiaux. Sa volonté de collaborer avec les parties intéressées et concernées passe par l'amélioration des connaissances, la résolution des difficultés de mise en œuvre et l'élaboration d'outils, comme des indications et des documents didactiques, pour soutenir la mise en œuvre de ses normes. En réponse, les objectifs suivants ont été améliorés :
 - Soutenir l'établissement et l'adoption de normes canadiennes d'information sur la durabilité en favorisant la communication, la consultation et la mobilisation auprès des parties intéressées et concernées;
 - Interagir avec des entités canadiennes pour mieux relever les difficultés de mise en œuvre et y remédier.
- Ces commentaires ont été pris en compte : le plan stratégique reconnaît que, même si la NCID 1 et la NCID 2 correspondent étroitement aux Normes IFRS d'information sur la durabilité, il est possible que les normes à venir nécessitent une approche distincte pour servir l'intérêt public

canadien. En réponse, le CCNID a ajouté un objectif stratégique qui renforce son intention d'assurer l'harmonisation de l'information au Canada et à l'échelle mondiale : consolider les liens avec d'autres normalisateurs canadiens et les normalisateurs internationaux. Ces démarches, qui passent par la consultation des intervenants du marché, visent à garantir que les normes du CCNID demeurent compatibles, adaptables et faciles à adopter à grande échelle. Comme l'indiquent ses [critères de modification](#), le CCNID réaffirme son engagement essentiel à intégrer les Normes IFRS d'information sur la durabilité dans toute la mesure du possible.

Priorité B – Inclure les peuples autochtones au sein du processus d'élaboration des normes d'information sur la durabilité

Cette section présente les commentaires reçus en réponse aux questions 2 à 7 concernant la priorité B du projet de plan, ainsi que la réponse du CCNID. Les questions 3 et 4 ont été posées à tous les répondants, tandis que les questions 5 à 7 ont été adressées spécifiquement aux répondants autochtones (Premières Nations, Métis et Inuits).

Le CCNID a reçu des commentaires substantiels de la part de répondants autochtones et non autochtones. Ces commentaires ont fait ressortir trois grandes observations, qui ont éclairé les réponses précises du CCNID concernant la teneur de cette priorité :

- Les répondants autochtones et non autochtones ont insisté sur la compréhension, l'uniformisation et la concrétisation du consentement libre, préalable et éclairé.
- Les répondants autochtones ont exprimé leur méfiance à l'égard de l'information d'entreprise, dont les informations fournies dans les rapports sur la durabilité et les plans d'action pour la réconciliation.
- Les répondants non autochtones ont fourni des conseils utiles et des commentaires constructifs.

Question 2. Y a-t-il des priorités ou des objectifs qui devraient être ajoutés, modifiés ou retirés du projet de plan stratégique? Dans l'affirmative, veuillez indiquer lesquels et justifier votre réponse.

Commentaires

Les répondants ont suggéré de renforcer, de clarifier et de préciser les objectifs et les résultats proposés pour la priorité B. Ils ont clairement souligné l'importance de faire preuve de leadership à l'échelle internationale dans ces domaines. De plus, ils ont fait remarquer qu'il était crucial que les travaux du CCNID tiennent fondamentalement compte des points de vue, des besoins et des intérêts des peuples autochtones, tout en reconnaissant la diversité. De façon générale, les commentaires réitéraient l'importance de nombreux éléments décrits dans la description de la priorité, notamment la collaboration avec les aînés, gardiens des savoirs, jeunes et chefs d'entreprise autochtones, leur inclusion et leur mobilisation, ainsi que l'intégration dans les travaux du CCNID d'une approche fondée sur les droits autochtones.

Réponse du CCNID

Le CCNID a révisé le titre, la description, les objectifs et d'autres formulations de la priorité pour en améliorer la clarté, le niveau de détail et l'orientation sur les résultats. De plus, il a relevé d'autres possibilités de formation d'après les commentaires du public, notamment l'occasion d'approfondir la compréhension du consentement libre, préalable(?) et éclairé du point de vue juridique et selon les conceptions du monde autochtones. Compte tenu des commentaires issus de la consultation, le CCNID a aussi décidé de passer en revue son engagement envers les peuples autochtones et d'y apporter toute révision nécessaire. Cette revue portera, entre autres, sur la question de savoir si les « Principes directeurs et valeurs soutenant le respect des droits autochtones lors de l'élaboration des NCID » devraient être intégrés à l'engagement du CCNID (voir l'annexe du [plan stratégique](#)).

Question 3. De quelle façon devrions-nous intégrer cette priorité et les objectifs connexes dans les NCID?

Commentaires

- Indications concernant l'importance relative (caractère significatif) et les questions autochtones 42 %
- Approche modulaire 2 %
- Norme autonome* 2 %
- Toutes ces réponses 42 %
- Aucune de ces réponses* 18 %

Les répondants pouvaient choisir plus d'une réponse à la question 3.

* Ces réponses ne figuraient pas dans le projet de plan, mais ont été fournies par les répondants dans le sondage et lors des tables rondes.

Réponse du CCNID

Le CCNID a formé un comité chargé d'envisager et de faire avancer diverses approches de normalisation pour déterminer la meilleure voie à suivre (procédure officielle), guidée par les points de vue, les besoins et les intérêts des peuples autochtones. Les commentaires reçus en réponse à cette question éclaireront ces travaux pendant toute la période visée par le plan stratégique.

Question 4. Si vous avez répondu a), quels composantes ou éléments vous attendriez-vous à retrouver dans une norme supplémentaire (c'est-à-dire élaborée selon l'approche modulaire) portant sur les questions autochtones?

Commentaires

Les commentaires se répartissent en deux catégories.

Composantes et éléments

Les commentaires, qui soulignaient le rôle crucial du consentement libre, préalable et éclairé, proposaient diverses façons de l'appliquer efficacement, comme décrire les démarches visant à l'obtenir, le voir comme un résultat à présenter, s'engager à l'obtenir, élaborer des protocoles mutuellement convenus et surveiller le moment où il est donné. De plus, les répondants ont fait ressortir la nécessité de fournir des informations sur les ententes de partage des avantages et d'améliorer les pratiques de consultation des entreprises. Ils ont invité le CCNID à élaborer des indicateurs d'inclusion des peuples autochtones pour les organisations. Ils ont également insisté sur la reconnaissance explicite des droits et obligations des Autochtones, les politiques d'embauche inclusives et la détermination des incidences sur les peuples autochtones. Ils ont par ailleurs indiqué que les éléments suivants étaient importants :

- faire le suivi des dépenses liées à l'équité et à l'approvisionnement;
- répondre aux plaintes;
- veiller à ce que les structures de gouvernance respectent les droits des Autochtones;
- faire respecter le droit à l'autodétermination prévu par la [Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones \(DNUDPA\)](#);
- expliquer les processus d'établissement de relations;
- verser des contributions financières aux communautés touchées;
- honorer les savoirs, les cultures et les pratiques traditionnelles autochtones;
- établir des partenariats;
- réaliser des évaluations d'impact social et environnemental antérieur;
- reconnaître les territoires traditionnels et les ententes de cogestion;
- maintenir des relations positives avec les fournisseurs.

Considérations liées à la détermination des composantes et des éléments

Les répondants ont souligné l'importance de cerner les besoins particuliers des communautés autochtones. Ils ont proposé de tirer parti des pratiques exemplaires et des piliers et indications des référentiels établis pour assurer une mobilisation efficace. Ils ont recommandé de créer un système réservé aux commentaires des Autochtones pour répondre aux préoccupations soulevées.

Réponse du CCNID

Comme il est indiqué dans la réponse aux commentaires reçus concernant la question 4, le CCNID a formé un comité chargé d'étudier et de soutenir diverses approches de normalisation pour déterminer la meilleure voie à suivre (procédure officielle), guidée par les points de vue, les besoins et les intérêts des peuples autochtones. Les commentaires reçus en réponse à cette question éclaireront ces travaux pendant toute la période visée par le plan stratégique.

Question 5. Comment devrions-nous procéder pour tenir compte de la richesse et de la diversité des points de vue, des besoins et des intérêts des peuples autochtones dans nos processus?

Commentaires

Les commentaires se répartissent en quatre catégories.

Représentation et leadership autochtones

Les répondants ont fait remarquer que les peuples autochtones devraient être inclus au sein du conseil et qu'il était important de s'adresser aux leaders et aux gardiens des savoirs autochtones. Ils ont aussi souligné la nécessité de fournir des ressources aux Autochtones (p. ex., allocations, soutien pour les déplacements) et de les encadrer en ce qui a trait aux fonctions réglementaires. De plus, il a été suggéré de mobiliser les aînés et les jeunes.

Formation et sensibilisation du CCNID

Les commentaires soulignaient l'importance de comprendre les différences entre des concepts comme la valeur selon les perspectives occidentale et autochtone. Les répondants ont fait observer qu'il était essentiel d'expliquer les raisons de la participation des peuples autochtones. Ils ont invité le CCNID et ses permanents à suivre des formations, de même qu'à tenter de mieux comprendre les obstacles à la participation et à la mobilisation ainsi que les calendriers des peuples autochtones. De plus, ils ont indiqué qu'il était important de se renseigner sur les modèles qui avaient fonctionné et d'utiliser les indications et les référentiels internationaux.

Intégration des croyances et valeurs à l'approche

Les commentaires faisaient ressortir la nécessité d'outiller et de mobiliser les peuples autochtones, d'aborder la mobilisation avec humilité et de poser les bonnes questions. Les répondants ont insisté sur l'importance de voir le consentement libre, préalable et éclairé comme un processus continu, dans l'optique de faire respecter le droit à l'autodétermination prévu par la DNUDPA, tandis que le CCNID et les peuples autochtones collaborent. Les peuples autochtones devraient être considérés comme étant au cœur de tous les processus, et l'établissement de relations ne devrait pas servir uniquement à obtenir

de l'information. Une approche flexible est nécessaire, et il faut s'engager à apporter des changements réels.

Outils et ressources

Les répondants ont souligné l'importance de disposer de mécanismes de consultation vastes et inclusifs, de même que la nécessité d'un financement stable pour soutenir les travaux. Ils ont invité le CCNID à envisager d'obtenir la certification Attestation de partenariat en relations avec les autochtones offerte par le Conseil canadien pour l'entreprise autochtone et d'élaborer des protocoles de mobilisation adaptés. De plus, ils ont recommandé de faire appel à des entreprises autochtones pour fournir des cadeaux et d'élaborer des indications à l'intention des sociétés.

Réponse du CCNID

Ces commentaires éclaireront des travaux qui dépassent la portée du plan stratégique. De plus, le CCNID élabore une stratégie de mobilisation et de communication qui tient compte des points de vue, des besoins et des intérêts des peuples autochtones exprimés dans ces commentaires. Il s'appuiera sur cette stratégie pour la planification de la période visée par le plan stratégique.

Question 6. Comment pouvons-nous intégrer de manière respectueuse les savoirs, les sciences et les conceptions du monde autochtones dans nos processus ou nos normes?

Commentaires

Les commentaires faisaient ressortir l'importance de reconnaître la valeur des savoirs et des conceptions du monde des peuples autochtones, de s'aligner sur leurs lois plutôt que d'imposer des lois coloniales, et de créer des espaces culturellement sécuritaires permettant la coexistence. Les répondants ont souligné la nécessité d'un attachement profond à l'humilité, à la collaboration et à l'égalité des approches. Ils ont recommandé des consultations distinctes sur l'intégration, ainsi que la mobilisation des détenteurs et des gardiens des savoirs et la compréhension de la façon dont les normes se rapportent aux gens ordinaires. Ils ont suggéré d'aller directement sur le terrain pour parler avec les titulaires de droits et honorer les systèmes de gouvernance des peuples autochtones.

Réponse du CCNID

Comme il a été mentionné précédemment, ces commentaires éclaireront des travaux qui dépassent la portée du plan stratégique. De plus, le CCNID élabore une stratégie de mobilisation et de communication qui tient compte des points de vue, des besoins et des intérêts des peuples autochtones exprimés dans ces commentaires. Il s'appuiera sur cette stratégie pour la planification de la période visée par le plan stratégique.

Question 7. Comment souhaiteriez-vous que la collaboration entre vous, votre communauté ou organisation et le CCNID se concrétise? Quels protocoles précis devrions-nous connaître?

Commentaires

Les commentaires se répartissent en trois catégories.

Conseils généraux

Les répondants ont insisté sur l'élaboration de modèles régionaux pour respecter la souveraineté et sur l'importance de collaborer avec des nations à forte capacité. Ils ont souligné la nécessité de cultiver un respect profond envers les peuples autochtones et d'élaborer des protocoles d'entente avec toutes les parties pour assurer la réciprocité. Ils ont également invité le CCNID à publier des synthèses des commentaires pour maintenir la reddition de comptes.

Compréhension et explication de la normalisation

Les répondants soulignaient la nécessité d'assurer une communication efficace sur les normes et le processus de normalisation. Ils ont fait valoir l'importance d'obtenir des renseignements éclairants concernant le processus de normalisation et l'incidence des normes sur la communauté ou la nation. De plus, ils ont suggéré d'offrir des indications concrètes sur les normes, accompagnées d'études de cas pour illustrer leur incidence.

Stratégies de facilitation

Les répondants ont fait ressortir l'importance d'assurer des espaces culturellement sécuritaires et inclusifs et de se concentrer sur l'établissement de relations à long terme. Ils ont souligné la nécessité de passer du temps au sein de la communauté et d'utiliser des études de cas pour illustrer le bien-fondé de la mobilisation et du partenariat. Certains répondants ont proposé d'employer des Autochtones comme facilitateurs pour guider la conversation en utilisant les structures de gouvernance autochtones, tandis que d'autres ont suggéré un mélange d'Autochtones et d'Allochtones comme facilitateurs.

Réponse du CCNID

Comme il a été mentionné précédemment, ces commentaires éclaireront des travaux qui dépassent la portée du plan stratégique. De plus, le CCNID élabore une stratégie de mobilisation et de communication qui tient compte des points de vue, des besoins et des intérêts des peuples autochtones exprimés dans ces commentaires. Il s'appuiera sur cette stratégie pour la planification de la période visée par le plan stratégique.

Priorité C – Contribuer à l’élaboration des normes internationales d’information sur la durabilité

Question 2. Y a-t-il des priorités ou des objectifs qui devraient être ajoutés, modifiés ou retirés du projet de plan stratégique? Dans l’affirmative, veuillez indiquer lesquels et justifier votre réponse.

Commentaires

La plupart des répondants ayant commenté cette priorité ont exprimé leur appui, sans autre commentaire. Certains ont commenté la teneur ou la mise en œuvre de la priorité, notamment :

- l’importance de veiller à ce que les normes internationales d’information sur la durabilité tiennent compte des besoins des PME et du secteur public;
- l’appui à l’égard de la mise sur pied de comités ou de groupes de travail pour comprendre ou transmettre les intérêts canadiens.

Réponse du CCNID

La priorité A du plan stratégique, qui souligne la nécessité de maintenir des relations solides avec un large éventail de parties intéressées et concernées, reconnaît explicitement les caractéristiques uniques du contexte canadien, dont la présence importante de PME. La pertinence de nos travaux dépend de la compréhension des besoins de ceux qui adoptent nos normes. Le plan stratégique indique également, dans la priorité A, que le CCNID assumera la responsabilité d’évaluer et de déterminer la meilleure voie à suivre à l’égard des normes d’information du secteur public au Canada.

Bien que le CCNID n’ait pas actuellement de comités ou de groupes de travail externes, il collabore activement avec les normalisateurs et les autorités de réglementation à l’échelle internationale pour établir une base de référence mondiale et promouvoir la compatibilité. Grâce à ces relations, le CCNID veille à ce que les perspectives canadiennes soient prises en compte dans l’élaboration des normes internationales d’information sur la durabilité, ce qui répond à l’objectif des demandes visant la création de groupes structurés pour transmettre les intérêts canadiens. Le CCNID étudie activement la possibilité de créer des comités consultatifs ou des groupes de travail externes. Cette démarche est abordée dans le plan annuel 2026.

Priorité D – Déterminer comment nous pouvons contribuer par l’élaboration de normes ou d’indications supplémentaires relatives à l’information sur la durabilité (fait maintenant partie de la priorité A)

Question 2. Y a-t-il des priorités ou des objectifs qui devraient être ajoutés, modifiés ou retirés du projet de plan stratégique? Dans l’affirmative, veuillez indiquer lesquels et justifier votre réponse.

Commentaires

La plupart des répondants ayant commenté cette priorité ont mentionné sa teneur ou sa mise en œuvre, certains faisant des remarques sur de multiples aspects (p. ex., PME, secteur public, indications).

Les répondants, qui ont souligné la nécessité d’un soutien ciblé pour les PME et les entités du secteur public, ont formulé diverses suggestions pour relever leurs défis uniques. Quelques-uns ont aussi émis des réserves quant à la création de normes distinctes pour certaines entités (c’est-à-dire les PME), qui pourrait entraîner des divergences avec la base de référence mondiale établie par l’ISSB.

Les répondants ont demandé des outils didactiques et des modes de présentation plus variés, ainsi que des indications sectorielles, pour assurer l’efficacité de la mise en œuvre dans différents types d’organisations.

Les commentaires faisaient ressortir le besoin d’une communication plus claire entourant la responsabilité des normes d’information sur la durabilité du secteur public et encourageaient la collaboration avec le [Conseil sur la comptabilité dans le secteur public](#).

Réponse du CCNID

Comme l’indique la priorité C, le plan stratégique souligne l’importance de soutenir la mise en œuvre de nos normes par la mobilisation des parties intéressées et concernées, dont les PME. Il mentionne également, dans la priorité A, que le CCNID assumera la responsabilité de déterminer la meilleure voie à suivre à l’égard des normes d’information du secteur public au Canada.

En s’engageant à surveiller les questions nouvelles et à soutenir la mise en œuvre des normes existantes, le CCNID signale que toute divergence future avec la base de référence mondiale sera étudiée avec attention et ne sera pas prise à la légère.

Les révisions apportées à la priorité A mettent en évidence l’importance de la consultation des parties intéressées et concernées pour soutenir la mise en œuvre. Cette mobilisation concorde avec la nécessité d’élaborer des outils, comme des documents didactiques ou des indications, adaptés aux besoins d’entités particulières.

Ce sujet est abordé dans le premier point ci-dessus.

Priorité E – Mettre en œuvre une stratégie de communication et de consultation mobilisant efficacement les parties intéressées et concernées afin de réaliser notre mission (fait maintenant partie de la priorité A)

Question 2. Y a-t-il des priorités ou des objectifs qui devraient être ajoutés, modifiés ou retirés du projet de plan stratégique? Dans l'affirmative, veuillez indiquer lesquels et justifier votre réponse.

Commentaires

La plupart des répondants ayant commenté cette priorité ont signalé leur appui sans proposer de changements. Certains ont commenté la mise en œuvre de la priorité, en formulant des conseils sur les grands messages et les méthodes de consultation du CCNID (ainsi que leur public cible).

Réponse du CCNID

Le plan stratégique a été révisé pour que la consultation, la mobilisation et la communication auprès des parties intéressées et concernées soient considérées comme une activité principale contribuant à la promotion de normes d'information sur la durabilité de grande qualité au Canada. Selon la priorité A, une mobilisation proactive est nécessaire pour soutenir la mise en œuvre de nos normes. Les activités propres à cet objectif sont décrites dans la section « Activités de communication, de consultation et de mobilisation auprès des parties intéressées et concernées » du plan stratégique. Il s'agit notamment :

- de renforcer la mobilisation pour résoudre les difficultés de mise en œuvre;
- de réaliser un suivi après mise en œuvre efficace;
- d'adopter des stratégies de communication efficaces;
- de continuer à servir les parties intéressées et concernées dans la langue officielle de leur choix.

Critères d'évaluation des priorités stratégiques

Question 9. Le CCNID a-t-il défini des critères appropriés pour évaluer ses priorités stratégiques? Dans la négative, pourquoi?

Commentaires

La plupart des répondants à cette question étaient favorables aux critères d'évaluation des priorités stratégiques. Certains ont fait les recommandations suivantes :

- Le plan stratégique devrait inclure des références à des normes nationales ou internationales ou à des politiques multilatérales en particulier.

- D'autres facteurs devraient être pris en compte au moment d'évaluer l'urgence des questions, car le niveau d'urgence pourrait être difficile à appliquer comme seul critère.
- Le CCNID devrait envisager un processus pour veiller à l'adaptabilité des critères.
- Les critères devraient inclure l'adoption des normes.
- Le plan stratégique devrait faire référence aux droits des peuples autochtones plus explicitement.

Réponse du CCNID

Le plan stratégique souligne la volonté du CCNID de faire preuve de flexibilité et de réagir à l'évolution des marchés nationaux et internationaux. Il met l'accent sur l'harmonisation avec les normes et les priorités nationales et internationales qui concordent avec la mission, la vision et les objectifs du CCNID, ainsi que la surveillance des risques liés à la réglementation et aux politiques en matière d'information sur la durabilité.

Le plan stratégique décrit plusieurs facteurs et critères que le CCNID a pris en compte pour établir ses priorités stratégiques dans l'intérêt public canadien, notamment :

- l'harmonisation et la compatibilité avec les normes nationales et internationales;
- les questions propres au Canada;
- le niveau d'urgence;
- la pertinence;
- les points de vue, les droits et les intérêts des peuples autochtones;
- les risques réglementaires, juridiques et politiques;
- les faits nouveaux concernant l'information sur la durabilité.

Le CCNID utilise une approche fondée sur des principes pour établir ses priorités stratégiques.

Il officialisera un processus de surveillance des questions nouvelles pour améliorer sa capacité à ajuster ses plans et ses activités si nécessaire.

L'annexe 2 du [plan stratégique](#) illustre les liens entre l'élaboration et la mise en œuvre des NCID et les priorités B et C, ainsi que les activités principales du CCNID qui contribuent à la promotion de normes d'information sur la durabilité de grande qualité au Canada.

Nous avons révisé le libellé pour ajouter une référence claire et explicite aux points de vue, droits et intérêts des peuples autochtones dans les critères d'évaluation des priorités stratégiques.

© 2025 Normes d'information financière et de certification,
Comptables professionnels agréés du Canada

Tous droits réservés. La présente publication est protégée par des droits d'auteur et ne peut être reproduite, stockée dans un système de recherche documentaire ou transmise de quelque manière que ce soit (électroniquement, mécaniquement, par photocopie, enregistrement ou toute autre méthode) sans autorisation écrite préalable.

Pour toute question relative à cette autorisation, veuillez écrire à info@frascanada.ca.